

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2014

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal de Pranles s'est réuni le 4 juillet 2014 à 20h30

Présents : Denis CLAIR, Fabrice MARTEL, Nathalie DHORMES, Murielle BERTHELOT, Françoise LORIVAL, Christophe MONTEUX, Jean-Paul PAULMIER, Brigitte CAGNOL, Adeline CROZIER, Jean-Claude VIDAL.

Excusé : Fabrice THIERS, procuration donnée à Nathalie DHORMES

Secrétaire de séance : VIDAL Jean Claude

Ordre du jour

1. Présentation du projet d'implantation d'éoliennes par la société Saméole - Montélimar
2. Approbation du compte-rendu du 06 juin 2014
3. Décision modificative N°1 – Budget eau
4. Raccordement électrique et projet d'enfouissement des réseaux sur le quartier de l'église romane
5. Rythmes scolaires
 - ✓ Mise en place des temps d'activités périscolaires (TAPS)
 - ✓ Gestion des ressources humaines – postes en milieu scolaire
6. Questions diverses

I – Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juin 2014

Approuvé à l'unanimité

II – Décision modificative N°1 – Budget de l'eau

Modification de la ligne amortissement du Schéma Général d'Assainissement. Retirer 34€ des dépenses d'investissement et rajouter 34€ dans les dépenses de fonctionnement. Approuvé à l'unanimité.

III – Raccordement électrique et projet d'enfouissement des réseaux sur le quartier de l'église romane :

Concernant le raccordement au réseau électrique de la zone constructible du quartier de l'église, le SDE fait trois propositions : l'alimentation en aérien, l'enfouissement du réseau électrique (20 000€ ttc, dont 25% à la charge de la commune étalés sur 10 ans), ou l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique (95 000€ ttc, pour une part communale d'environ 10 000€ sur dix ans). L'enfouissement des réseaux devenant de plus en plus la règle au SDE et la valeur ajoutée environnementale d'un site classé ont conduit le conseil à opter pour cette dernière solution par 8 voix pour, une voix contre cette solution et 2 abstentions.

IV – Présentation du projet d'implantation d'éoliennes par la société SAMEOLE.

Rappelons que le projet d'implantation d'aérogénérateurs à fait l'objet par le passé de plusieurs rencontres entre le conseil municipal ou ses représentants, et d'un débat retranscrit dans le Journal Municipal, et que l'implantation des éoliennes est de la compétence de la CAPCA.

Le projet présenté à ce conseil concerne 8 éoliennes de 2,3 MW (mégawatt), de 140 mètres de hauteur (un mât de 100 mètres et les pales qui mesurent 40 mètres) implantées entre le Serre de Pierroulet et le Serre de Peyrorelles.

Il est fait état des différentes contraintes : défense nationale, aviation civile, monuments classés, protection de la faune et de la flore, et des contraintes de diffusion de l'habitat respectant la règle de 500 mètres entre l'aérogénérateur et les habitations.

Les retombées économiques sont importantes pour la commune, la CAPCA, le département et la Région (voir tableau joint) . Elles sont de trois ordres :

- les mesures compensatoires qui concernent uniquement la commune. Elles représentent un pourcentage de 0,7% sur l'investissement et seront versées en une seule fois à la mise en service. Soit une estimation de 161 000€.
- la contribution économique territoriale (CET) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) versées à la CAPCA, au département et à la région. La CAPCA n'a pas d'obligation de reversement à la commune d'une partie de sa part.
- l'entreprise peut contracter avec la commune une Convention de service concernant la surveillance du parc. Elle pourrait atteindre 2000€ par mégawatt, soit plus de 36000€ par an.

Pour les propriétaires des terrains où seraient implantées les éoliennes, la location atteint 3000€ par mégawatt.

La durée d'exploitation est de 15 ans renouvelable une fois.

Compte tenu de l'avancée du dossier, et sous réserve de l'avis favorable de la commune, sauf imprévus, le chantier pourrait être réalisé entre deux ans et demi et trois ans.

Le conseil se prononcera définitivement au conseil municipal du 5 septembre.

V – Rythmes scolaires – TAP et gestion des ressources humaines

Après une large concertation, le conseil municipal a décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires : les enfants auront cours le mercredi matin et les lundis, mardis,jeudis et

vendredis seront allégés pour mettre en place les TAP. Le mercredi la garderie sera organisée de 11h40 (fin des cours) à 12h30 gratuitement.

Cette année, de la rentrée de septembre aux vacances de Pâques, ils s'articuleront autour du théâtre dans toute sa diversité : jeux, représentation, création de costumes, création de décors...et des vacances de Pâques aux grandes vacances, autour des jeux sportifs. La commune se réserve toutefois le droit de changer ces programmes.

Ces TAP seront animés par trois intervenants :

- Martine IMBERT qui bénéficiera à la rentrée d'un CDD de 30 heures (plus des heures complémentaires pour le nettoyage de l'Espace d'Animations)
- Le poste actuellement occupé par Sandrine BONNARD sera transformé en poste d'ATSEM et porté à 27, 28 ou 29 heures. Un appel à candidature sera lancé prochainement.
- Marie HOUEMONT, qui avait assuré l'animation théâtrale de la Courte Echelle, et qui se propose d'intervenir bénévolement.

La création du CDD de 30 heures et la création du poste d'ATSEM sont votées à l'unanimité.

VI – Questions diverses

° Après négociations, le périmètre immédiat du captage de la Pranlette sera acheté 2000€ à Mme Paulette ROUCHON. Il comprendra le périmètre provisoirement clôturé et une bande de terrain de trois mètres de large permettant l'accès au périmètre depuis la voie communale.

° La demande de Mr Marcel COMTE d'utiliser pour son compte la source de la Routisse est rejetée

° Une demande de cession du domaine public au quartier du Pré sera réexaminée après enquête sur le terrain.

° La route du Vabre est désormais ouverte depuis ce jour vendredi 4 juillet 2014. La réception officielle (et festive) des travaux est fixée au samedi 26 juillet à 11 heures.

° La répartition des conseillers dans les différentes **commissions de la CAPCA** est la suivante :

Attractivité du territoire : Denis CLAIR, titulaire – Christophe MONTEUX, suppléant

Service à la population : Françoise LORIVAL – Murielle BERTHELOT

Aménagement du territoire : Jean-Paul PAULMIER – Adeline CROZIER

Culture, sport, vie associative : Fabrice THIERS – Murielle BERTHELOT

Réseaux, assainissement, gestion des déchets : Jean-Claude VIDAL – Fabrice MARTEL

Administration, Finances : Denis CLAIR – Nathalie DHORMES

° Le prochain conseil est convoqué le vendredi 5 septembre à 20 heures. (Christophe Monteux s'est engagé à en assurer le compte-rendu !!)

L'ordre du jour étant épuisé (les conseillers également !), la séance est levée à minuit.